

# **Commune de Vieille-Chapelle - 62136**

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 JUIN 2011  
A 19 H 00 SUR CONVOCATION EN DATE DU 22 JUIN 2011

Séance : 04 / 2011

Conseillers présents 13

Absents : 1

Monsieur COLAERT Philippe ayant donné pouvoir à Monsieur DE JONCKHEERE Alain

L'ordre du jour étant le suivant :

## **Intervention de Madame QUESTE, de la société INGEO pour le PADD du nouveau PLU**

**04 / 2011 / 01- \* - Désignation d'un secrétaire de séance**

**04 / 2011 / 02- \* - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion**

**04 / 2011 / 03- \* - Compte rendu des délégations du Maire**

**04 / 2011 / 04- \* - Demande de participation des restaurants du coeur**

**04 / 2011 / 05- \* - Convention relative au versement de la redevance spéciale**

**04 / 2011 / 06- \* - Tarif de la garderie**

**04 / 2011 / 07- \* - Tarif de la cantine**

**04 / 2011 / 08- \* - Tarif de la casse vaisselle**

**04 / 2011 / 09- \* - Allocation rentrée scolaire**

**04 / 2011 / 10- \* - Participation centre aéré**

**04 / 2011 / 11- \* - Tarif publicité bulletin municipal**

**04 / 2011 / 12- \* - Tarif de location de la salle**

**04 / 2011 / 13- \* - Tarif du cimetière**

**04 / 2011 / 14- \* - Tarif de la location de l'Espace Avenir**

**04 / 2011 / 15- \* - Columbarium**

**04 / 2011 / 16- \* - SIPAL Plan de restauration écologique et d'entretien de la Lawe aval.**

**04 / 2011 / 17- \* - Redevance occupation du domaine public « réseaux de distribution d'électricité »**

**04 / 2011 / 18- \* - Compte rendu des réunions aux différents syndicats**

**04 / 2011 / 19- \* - Questions diverses**

**- date des élections Présidentielles et Législatives 2012**

**- Artois Comm tramway**

## **Intervention de Madame QUESTE, de la société INGEO pour le PADD du nouveau PLU**

Intervention de Madame QUESTE de la Société INGEO qui présente le projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

Une étude a d'abord été réalisée pour faire la mise à jour de l'analyse socio économique, l'analyse urbaine et fonctionnelle, l'analyse de l'état initial de l'environnement et l'analyse réglementaire et technique avec les documents supra communaux.

Ensuite, ont été mis en avant les atouts et faiblesses pour arriver au projet d'aménagement et de développement durable.

L'analyse socio démographique démontre une population communale en hausse constante, le diagnostic urbain, fonctionnel et paysager, propose un développement à proximité de certains axes

Actuellement, il y a une urbanisation variée dans le secteur de la mairie, Il y a également une extension linéaire récente qui tente à combler les espaces. Il est proposé de préserver le patrimoine bâti et les commerces et les structures communales qui se trouvent au centre bourg du village. Il faut aussi préserver l'entité agricole, mais également garder les trames vertes et bleues avec des cônes de visions.

Par ailleurs, le Schéma d'Orientation Territorial (SCOT de l'Artois) impose de ne plus construire dans des « dents creuses » lorsque la distance entre 2 constructions est supérieure à 40 mètres.

D'un point de vue statistique, le cabinet INGEO évalue les besoins en nombre de logements sur la commune jusqu'à l'échéance 2021 :

- les besoins liés à l'évolution des ménages est actuellement de 2,61 personnes par habitation, ce qui représente 31 logements en plus à l'échéance 2021,
- le besoin lié au renouvellement du parc : le taux de renouvellement moyen étant de 3,8% (statistique PDH), le nombre de logements nécessaires pour ce renouvellement est de 11. La commission du PLU a décidé de diminuer par 2 ce chiffre jugé non réaliste pour Vieille-Chapelle,
- le besoin en logement vacant : Il a été évalué à 6.

Suivant l'étude réalisée, il faut donc compter au total entre 47 et 78 logement à prévoir d'ici 2021 correspondant aux hypothèses de croissance comprises entre 0,6% et 1%.

Madame QUESTE explique qu'il faut obligatoirement avoir entre 2 et 2,3 hectares en zone constructible et elle rappelle les règles du SCOT en nombre de logements à l'hectare : 25 logements à l'hectare sur une zone U d'une contenance supérieure à 1 hectare et 15 logements à l'hectare pour une zone AU.

Actuellement, la possibilité retenue et déjà prévue dans le PLU actuelle est celle d'un développement urbanisé derrière l'école. LE PADD mis en place prévoit aussi la possibilité de combler les dents creuses dans les zones les plus proches du centre et d'interdire un habitat isolé dans les zones les plus éloignées. Le Programme Locatif d'Habitat recommande sur Vieille-Chapelle de prévoir des logements locatifs sociaux.

Madame QUESTE souligne également que le PADD prend bien en compte l'intégration du projet « Sourires d'autistes » au niveau de la ferme de Monsieur SENECHAL. Madame QUESTE souligne également qu'il n'y aura pas COS fixé pour les zones U et AU.

Monsieur DELAYEN pose la question de savoir si, dans la zone U ou AU, une construction d'habitation peut être réalisée avec plusieurs logements ? Madame QUESTE lui répond que le SCOT préconise ce genre de construction ce qui permet de densifier et aussi de créer des espaces verts un peu plus importants.

De même, dans la zone agricole, il y aura possibilité de création de logements étudiants, ou d'extension de bâtiments agricoles. Par contre, il n'y aura plus de constructions neuves, mais, pour les maisons existantes, ils auront la possibilité de construire une extension comme une véranda, un garage, un car port.

Madame QUESTE souligne qu'au niveau des logements sociaux, le PLH recommande pour VIEILLE CHAPELLE un coefficient de 30 %, soit 6 logements sociaux pour la période 2012-2017. Monsieur WALLE demande si ceux-ci pourraient être loués à des jeunes du village qui souhaitent

rester ou s'il est obligatoire de prendre des familles en difficulté. Il fait remarquer que notre commune n'est pas capable de répondre à leurs besoins de proximité (commerces et services). Madame QUESTE lui répond que cela dépend de bon vouloir du bailleur, la commune aura son avis à donner.

Après cet exposé, Madame MOREL et Monsieur WALLE trouvent que le nombre de logements à construire est relativement important, jusque 2021. Mais globalement, le conseil approuve les travaux et les orientations pris par la commission du PLU, ce qui permettra au cabinet INGEO de poursuivre l'instruction du PLU.

\*\*\*\*\*

#### **PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT D'ARTOIS COMM**

Monsieur DESSE donne lecture de la lettre d'Artois Comm qui demande que la commune émette un avis avant le 26 Août prochain pour la création de logements sociaux. Actuellement pour VIEILLE CHAPELLE le taux est de 30 %, soit 6 logements sociaux. Pour les communes de moins de 2000 habitants la moyenne est 20 %. Monsieur DESSE propose que le taux pour la commune de VIEILLE CHAPELLE soit de 15 %.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord pour un taux de 15 % à 12 voix pour et 2 contre.

---

#### **04 / 2011 / 01- \* - Désignation d'un secrétaire de séance**

Mademoiselle PAGES Evelyne se propose pour être secrétaire de séance, à l'unanimité les membres du conseil sont d'accord

---

#### **04 / 2011 / 02- \* - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion**

Monsieur DE JONCKHEERE demande de modifier le terme ragréage par re-méandrages et à la page 2 par une biodiversité pour l'école. Concernant les produits phytosanitaires, il précise qu'ils sont interdits par la loi et que la commune risque une forte amende par la police de l'eau.

---

#### **04 / 2011 / 03- \* - Compte rendu des délégations du Maire**

Monsieur DESSE signale qu'il n'a rien signé depuis le conseil du 17 juin.

---

#### **04 / 2011 / 04- \* - Demande de participation des restaurants du cœur**

Monsieur DESSE donne lecture de la lettre de Monsieur MARCHE, président des restos du cœur qui demande une participation financière de la commune.

Monsieur DESSE propose de faire la réponse habituelle, à savoir que la commune participe pour les habitants qui ont des difficultés de sa commune.

Après délibération, 7 membres du conseil municipal s'abstiennent, 1 voix pour et 5 voix contre.

---

## **04 / 2011 / 05- \* - Convention relative au versement de la redevance spéciale**

### **COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS NON MENAGERS PRODUITS PAR LES SERVICES MUNICIPAUX**

### **SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE A LA COLLECTE DES DECHETS SOUMIS AU VERSEMENT DE LA REDEVANCE SPECIALE AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ARTOIS.**

La Communauté d'Agglomération de l'Artois, compétente en matière de collecte et de traitement des déchets, a décidé par délibération du conseil communautaire en date du 7 juillet 2010 et du 15 décembre 2010, d'instituer la redevance spéciale prévue à l'article L.233-78 du Code Général des Collectivités Territoriales à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Les redevables concernés par cette redevance sont les producteurs de déchets autres que les déchets ménagers : commerçants, artisans ou autres activités tertiaires y compris les administrations publiques.

La redevance spéciale est calculée en fonction de l'importance du service rendu, soit :

- Pour les ordures ménagères : la fréquence hebdomadaire de collecte et le volume des conteneurs.
- Pour les déchets recyclables : le volume des conteneurs.

Les tarifs de redevance spéciale sont fixés par délibération du Conseil Communautaire d'Artois Comm, et seront révisés chaque année. Ils s'établissent pour l'année 2011 à :

- 0.03 € le litre – pour les ordures ménagères
- +0.01 € le litre d'ordures ménagères – pour une collecte supplémentaire
- 0.015 € le litre – pour les déchets recyclables

Le montant annuel de la redevance, qui fera l'objet d'une facturation semestrielle, pourra être réduit en fonction de la saisonnalité de l'activité de certains établissements, comme suit :

- 37 semaines pour les établissements scolaires
- 42 semaines pour les salles communales de sport.

Les établissements municipaux concernés par l'application de la redevance spéciale sont les suivants :

- Mairie Ecole, soit 1466 € 40 par an
- Foyer Communal, soit 2184 € 00 par an
- L'Atelier : 280 € 80 par an

Il est demandé au Conseil d'autoriser la signature des conventions correspondantes ci-annexées, établies par établissement, avec la Communauté d'Agglomération de l'Artois.

Après délibération les membres du Conseil Municipal sont d'accord à l'unanimité

#### **04 / 2011 / 06- \* - Tarif de la garderie**

Un tarif unique de la garderie a été instauré depuis la rentrée de septembre 2008 (1,50 € par plage), que ce soit le matin à partir de 7h30 ou le soir à partir de 16h30.

Il est signalé également qu'aujourd'hui, la garderie est ouverte jusque 18h30.

Il est également instauré une majoration tarifaire en cas de dépassement d'horaires : 1,50 € par ¼ heure dépassé.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal sont d'accord à l'unanimité pour reconduire les mêmes tarifs.

---

#### **04 / 2011 / 07- \* - Tarif de la cantine**

Monsieur DESSE Jean Michel indique que le repas de cantine était fixé en 2010 à 2,40 € pour les enfants et le personnel communal qui travaille autour de la cantine et propose de l'augmenter de 0,05 €, soit 2,45 € le repas, afin de répercuter les hausses des produits.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à 13 voix pour et une abstention.

Pour les enseignants et les autres personnes adultes, le repas était fixé à 3 € 30. Il propose de le passer à 3 € 40.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à 1 abstention, 1 contre et 12 pour.

---

#### **04 / 2011 / 08- \* - Tarif de la casse vaisselle**

Monsieur le Maire propose de maintenir les prix adoptés le 01 juillet 2008, à savoir :

<b>PRET DE VAISSELLE</b>	<b>TARIF AU 01.07.08</b>	<b>TARIF AU 01.07.11</b>
Assiettes à dessert	2 € 00	2 € 00
Assiettes creuses	2 € 60	2 € 60
Assiettes plates	2 € 60	2 € 60
Bols	1 € 40	1 € 40
Bols avec anses	1 € 40	1 € 40
Cendriers	1 € 10	1 € 10
Chopes	0 € 60	0 € 60
Corbeilles à pain	3 € 70	3 € 70
Coupes à champagne	1 € 50	1 € 50
Coupes sorbet	1 € 70	1 € 70
Couteaux d'office	3 € 00	3 € 00
Couteaux de table	0 € 80	0 € 80
Couteaux éplucheurs	3 € 00	3 € 00
Couteaux grands	17 € 20	17 € 20

Cuillères à soupe	0 € 50	0 € 50
Fourchette	0 € 50	0 € 50
Légumières inox	9 € 00	9 € 00
Louches de table	3 € 70	3 € 70
Ménagère (sel-poivre-moutarde)	4 € 50	4 € 50
Pelles à tarte	4 € 70	4 € 70
Petites cuillères	0 € 30	0 € 30
Petits verres à vin	0 € 70	0 € 70
Plateaux grands	8 € 50	8 € 50
Plateaux moyens	6 € 10	6 € 10
Plateaux ronds	8 € 50	8 € 50
Plats à tartes	4 € 50	4 € 50
Plats ovales 28 X 25	5 € 60	5 € 60
Plats ovales à poisson	8 € 15	8 € 15
Plats ovales moyens	6 € 70	6 € 70
Sauciers inox	8 € 00	8 € 00
Soupières inox	18 € 30	18 € 30
Tasses à café	1 € 00	1 € 00
Soucoupes	0 € 80	0 € 80
Tire-bouchon	3 € 70	3 € 70
Vases à fleurs	8 € 00	8 € 00
Verres à liqueur	0 € 80	0 € 80
Verres ballon de 14 Cl	1 € 20	1 € 20
Verres ballon de 25 Cl	1 € 50	1 € 50
Verres droits	1 € 50	1 € 50
<b>MATERIELS</b>		
Armoire	965 € 00	965 € 00
Armoire chauffante	1650 € 00	1650 € 00
Armoire de rangement	415 € 00	415 € 00
Armoire réfrigérée	2361 € 00	2361 € 00
Brûleurs + gazinière	2950 € 00	2950 € 00
Casier lave-vaisselle	22 € 00	22 € 00
Casserole Diamètre 16 Alu	13 € 00	13 € 00
Casserole Diamètre 20 Alu	17 € 80	17 € 80
Casserole Diamètre 24 Alu	25 € 60	25 € 60
Chaise grise	14 € 30	14 € 30
Chaise rouge	5 € 50	5 € 50
Chariot de service	287 € 00	287 € 00
Cintre	1 € 90	1 € 90
Corbeille dans les WC	9 € 70	9 € 70
Coupe légumes	975 € 00	975 € 00
Couteau à pain	4 € 50	4 € 50
Couteau boucher 30 cm	20 € 00	20 € 00
Couteau cuisine 26 cm	23 € 20	23 € 20
Couteau de cuisine 20 cm	20 € 00	20 € 00
Cuiller à pot alu diamètre 11,5	5 € 20	5 € 20
Cuiller à pot alu diamètre 14	8 € 40	8 € 40
Cuiller à pot alu diamètre 20	15 € 00	15 € 00
Distributeur de papier et savon	43 € 50	43 € 50
Distributeur de savon	57 € 00	57 € 00
Distributeur papier WC	11 € 60	11 € 60

Douchette	428 € 00	428 € 00
Ecumoire alu diamètre 12,5	4 € 20	4 € 20
Ecumoire alu diamètre 14	7 € 10	7 € 10
Ecumoire alu diamètre 20	9 € 50	9 € 50
Essoreuse à salade	6 € 40	6 € 40
Extincteur	64 € 70	64 € 70
Faitout avec couvercle alu diamètre 28	41 € 60	41 € 60
Faitout avec couvercle alu diamètre 32	56 € 30	56 € 30
Faitout avec couvercle alu diamètre 40	60 € 00	60 € 00
Faitout Inox	84 € 10	84 € 10
Fouet	6 € 60	6 € 60
Friteuse	1526 € 00	1526 € 00
Godets lave-vaisselle	3 € 20	3 € 20
Grande louche	16 € 00	16 € 00
Grappin longueur 50 cm	10 € 00	10 € 00
Lave-Vaisselle	4500 € 00	4500 € 00
Marmite à café	208 € 10	208 € 10
Marmite Alu avec couvercle diamètre 36	92 € 70	92 € 70
Marmite Alu avec couvercle diamètre 40	115 € 00	115 € 00
Marmite Alu avec couvercle pour potage diamètre 50	217 € 70	217 € 70
Micro-onde	618 € 00	618 € 00
Mixer	545 € 80	545 € 80
Ouvre boîte	4 € 80	4 € 80
Passoire à gras à anse alu diamètre 36	34 € 00	34 € 00
Passoire chinois diamètre 22	24 € 50	24 € 50
Petit congélateur	400 € 20	400 € 20
Pichets en inox	13 € 00	13 € 00
Pichets en Pyrex	4 € 80	4 € 80
Planche à découper à rigole	38 € 80	38 € 80
Plaque à rôtir	73 € 80	73 € 80
Plat à rôtir	33 € 60	33 € 60
Poêle alu	27 € 60	27 € 60
Poêle alu diamètre 40	45 € 60	45 € 60
Poêle alu diamètre 45	74 € 00	74 € 00
Poêle tôle noir	52 € 20	52 € 20
Porte-brosse avec brosse	4 € 90	4 € 90
Portemanteau à roulettes	144 € 80	144 € 80
Ramequins	1 € 20	1 € 20
Sauteuse alu diamètre 28	31 € 40	31 € 40
Sauteuse alu diamètre 32	45 € 60	45 € 60
Spatule	7 € 10	7 € 10
Table	189 € 20	189 € 20
Téléphone	121 € 80	121 € 80

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

---

#### **04 / 2011 / 09- \* - Allocation rentrée scolaire**

L'allocation de rentrée scolaire s'élève à 20 € et elle est octroyée à tous les enfants fréquentant un établissement scolaire sur présentation d'un justificatif.

Monsieur DESSE Jean-Michel rappelle que :

- en 2007, 53 enfants ont bénéficié de cette allocation, soit un total de 1060 €,
- en 2008, 69 en ont bénéficié soit un total de 1380 €
- en 2009, 65 en ont bénéficié, ce qui représente 1300 € et
- en 2010, 63 en ont bénéficié, ce qui représente 1260 €.

Monsieur DESSE Jean Michel propose pour l'année 2011 de maintenir à 20 euros par enfant

Après délibération, les membres du Conseil Municipal adoptent la proposition pour maintenir à 20 € 00 à 13 voix pour et 1 contre.

---

#### **04 / 2011 / 10- \* - Participation centre aéré**

Monsieur le Président propose de maintenir la participation de la commune pour la fréquentation d'un centre de loisirs à 18 € 50, pour une participation d'au moins 15 jours dans l'année. Cette participation est donnée à tous les parents mettant leur enfant dans un centre aéré extérieur à Vieille-Chapelle, quand il n'y en a pas dans la commune pendant la même période.

Monsieur DESSE Jean Michel précise qu'en 2010, seule 2 familles en ont bénéficié, soit au total 37 € 00.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

---

#### **04 / 2011 / 11- \* - Tarif publicité bulletin municipal**

Depuis 2008, les tarifs pour le bulletin municipal sont les suivants pour deux annonces :  
1 page 100 €, ½ page 70 €, ¼ page 50 €, 1/8 page 40 €

Rappel :

<b>Nb annonceurs</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
<b>1 page</b>	2	3	4	3
<b>½ page</b>	3	2	2	3
<b>¼ page</b>	2	5	2	4
<b>1/8 page</b>	12	4	4	4
<b>Total en €</b>	<b>775 €</b>	<b>850 €</b>	<b>800 €</b>	<b>870 €</b>

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord pour maintenir les prix de septembre 2008 à savoir :

1 page 100 €  
½ page 70 €  
¼ page 50 €  
1/8 page 40 €

## 04 / 2011 / 12- \* - Tarif de location de la salle

Monsieur DESSE donne la parole à Madame MOREL Dorothée, qui propose aux membres du conseil municipal que le nettoyage soit inclus systématiquement dans le prix de la location. Il serait juste demandé de balayer la salle. Une discussion s'en suit. Après réflexion, l'option « nettoyage » reste en place et peut être prise ou pas par le locataire de la salle. Par contre, il sera demandé au locataire de la salle de mettre en place les tables de la cantine suivant le plan qui sera affiché à la salle.

Monsieur DESSE Jean-Michel propose de réévaluer les tarifs des locations de salle en prenant en compte le coût pour la commune de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères liée au foyer. On a estimé que 2/3 des ordures ménagères provenaient des locations de salle. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères liée au foyer étant de 2184 € 00, on propose de répercuter les 2/3 de cette taxe sur les tarifs de location des salles, soit 1 400 € 00. Il est donc proposé d'augmenter, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2011, les tarifs de location de 20% pour couvrir les coûts liés à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

### FOYER COMMUNAL

	EXTERIEUR		HABITANT ET AGENT	
	SANS CHAUFFAGE	AVEC CHAUFFAGE	SANS CHAUFFAGE	AVEC CHAUFFAGE
VIN D'HONNEUR Prix Total	204 € 00	276 € 00	108 € 00	168 € 00
Acompte à la réservation	102 € 00	138 € 00	54 € 00	84 € 00
LUNCH Prix Total	276 € 00	348 € 00	168 € 00	228 € 00
Acompte à la réservation	138 € 00	174 € 00	84 € 00	114 € 00
REPAS Prix Total	372 € 00	516 € 00	240 € 00	324 € 00
Acompte à la réservation	186 € 00	258 € 00	120 € 00	162 € 00

Nettoyage par les agents communaux : 60 € 00

Caution: 250 € 00

Caution Nettoyage : 60 € 00

Caution supplémentaire de 35 € 00 par poubelle (Si le tri sélectif n'a pas été réalisé)

Assurance obligatoire de la part du locataire

Tarif chauffage obligatoire du 01<sup>er</sup> Novembre au 31 Mars

SALLE STORET	EXTERIEUR		HABITANT ET AGENT	
	SANS CHAUFFAGE	AVEC CHAUFFAGE	SANS CHAUFFAGE	AVEC CHAUFFAGE
<b>1 Journée</b>	96 € 00	144 € 00	72 € 00	96 € 00
Acompte :	48 € 00	72 € 00	36 € 00	48 € 00

Concernant les conditions de location de matériels, Monsieur DESSE Jean Michel propose de maintenir le prix du prêt à 30 €, quelque soit le nombre de tables, de chaises et de vaisselles louées. Cette somme sera versée au profit du CCAS.

Monsieur DESSE Jean-Michel propose aux membres du conseil municipal d'ajouter une clause dans le contrat de location relative au désistement de location, tardif ou non justifié. Il propose de retenir la somme de 50 € pour le foyer.

Monsieur DESSE Jean-Michel propose la location des tables rondes moyennant la somme de 4 € 50 par table. La condition est que ces tables soient montées et démontées par les employés communaux.

Monsieur DESSE propose également que toutes les pièces obligatoires à la location soient en Mairie deux mois avant la date de la location et propose aux membres du conseil que s'il manque une pièce au dossier (chèque de solde, les 3 chèques de caution et/ou l'assurance pour le jour de la fête), le tarif appliqué soit celui des personnes extérieures aux habitants de VIEILLE-CHAPELLE, et ceci afin de responsabiliser chacun.

De même, il sera donné une liste du matériel le jour de la réservation de la salle, afin que le locataire puisse noter ses besoins le jour la location. La vaisselle sera donnée en fonction du nombre demandé et recompté le lundi matin. Le contrat stipulera également les plages horaires pour la prise de possession du matériel le vendredi.

Après délibération, les membres du conseil municipal adoptent ces propositions à 12 voix pour et 2 abstentions

Monsieur DESSE propose d'inclure au contrat de location de la salle une caution supplémentaire pour le tri sélectif des poubelles étant donné que la commune va devoir payer et propose aux membres du conseil municipal de demander la somme de 35 € 00 par bac poubelle.

Après délibération, les membres du conseil municipal adoptent cette proposition à 13 voix pour et 1 abstention.

---

#### **04 / 2011 / 13- \* - Tarif du cimetière**

Monsieur DESSE Jean Michel indique qu'une concession de 2m<sup>2</sup> pour une période trentenaire coûte 160 € + frais de timbres et d'enregistrement et pour une période cinquantaire, le tarif est de 235 € + frais de timbres et d'enregistrement. Ces tarifs ayant été revus au 1<sup>er</sup> septembre 2007, Monsieur DESSE Jean Michel propose de maintenir ces prix.

Après délibération les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

---

#### **04 / 2011 / 14- \* - Tarif de la location de l'Espace Avenir**

Monsieur DESSE propose de voir cette question au prochain conseil municipal et voir l'état d'avancement des travaux de la salle.

---

#### **04 / 2011 / 15- \* - Columbarium**

Monsieur DESSE propose de voir cette question au prochain conseil municipal, car certains devis ne sont toujours pas arrivés en mairie.

---

#### **04 / 2011 / 16- \* - SIPAL Plan de restauration écologique et d'entretien de la Lawe aval.**

Monsieur DESSE relate l'intervention de Monsieur HERVIEUX qui a expliqué le projet du SIPAL pour la création de l'aménagement d'une zone humide le long de la Lawe au niveau du terrain communal situé entre le foyer communal et le Lawe. Monsieur DESSE signale aux membres du conseil municipal qu'il a rencontré Monsieur Jean Louis WATTEZ à ce sujet. Il lui a expliqué les problèmes hydrauliques que ce projet pourrait générer, notamment une modification importante du débit et de la vitesse sur la Lawe, ce qui aurait des répercussions importantes sur l'écoulement de la Loisme en période de montée de eaux. Monsieur DESSE signale que ce projet pourrait être réalisé ailleurs. En effet, Il est prévu de faire des méandrages au niveau de LA COUTURE, pourquoi ne pas créer une zone humide à ce niveau là ? Monsieur DE JONCKHEERE demande s'il ne serait pas possible d'accepter l'étude et ensuite de donner un avis. Monsieur DESSE propose de délibérer car si la majorité des membres du conseil sont contre ce projet, il n'est pas utile de réaliser l'étude,

Après délibération, les membres du conseil Municipal sont opposés à ce projet par 7 voix, 3 abstentions et 4 pour. Une réponse sera faite en ce sens à Monsieur le Président du SIPAL.

---

#### **04 / 2011 / 17- \* - Redevance occupation du domaine public « réseaux de distribution d'électricité »**

##### **Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité**

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'a pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des syndicats d'électricité, tels que la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais auquel la commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret N°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité. Il propose au Conseil :

- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum ;
- Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué ;

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

ADOpte à l'unanimité les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

---

#### **04 / 2011 / 18- \* - Compte rendu des réunions aux différents syndicats**

Depuis la réunion du 17 juin, il n'y a pas eu de nouvelle réunion de syndicat. Une réunion est prévue au SIADEBP ce jeudi.

## 04 / 2011 / 19- \* - Questions diverses

### 04 / 2011 / 19.01 : Date des élections Présidentielles et Législatives 2012

Monsieur DESSE donne connaissance de la date des élections présidentielles : dimanche 11 avril 2012 et dimanche 6 mai 2012.

Les élections législatives auront lieu le dimanche 10 juin 2012 et le dimanche 17 juin 2012.

\*\*\*\*\*

### 04 / 2011 / 19.02 Artois Comm tramway

Monsieur DESSE informe que le document concernant le tramway ferroviaire est disponible en mairie. Il est réparti en 2 lignes, la première reprend les lignes : LIEVIN –LENS – AVION – SALLAUMINES – NOYELLES SOUS LENS – MERICOURT – BILLY MONTIGNY – FOUQUIERES LES LENS – MONTIGNY EN GOHELLE – HENIN BEAUMONT – NOYELLES GODAULT et la seconde ligne : HOUDAIN – BRUAY LA BUISSIERE – HAILLICOURT – HESDIGNEUL LES BETHUNE – GOSNAY – FOUQUIERES LEZ BETHUNE – BETHUNE – VERQUIGNEUL – BEUVRY. Ce document est consultable en Mairie

\*\*\*\*\*

### 04 / 2011 / 19.03 Plan de l'Espace avenir

Monsieur DESSE indique que, suite à la demande de Madame GALLANT, tous les documents relatifs au permis de construire, à l'estimation financière et le DCE sont consultables en Mairie. Monsieur DESSE rappelle que l'appel d'offre a été lancé en « marché ouvert » et que la remise des prix des offres par les entreprises peut se faire jusqu'au 9 août à 12 H 00. L'ouverture des plis se fera le vendredi 12 août dans l'après-midi.

\*\*\*\*\*

### 04 / 2011 / 19.04 : L'Agence Régionale de Santé

Monsieur DESSE souligne qu'il a reçu de L'Agence Régional de la Santé une note d'information sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine de l'année 2010. Ce document est consultable en Mairie.

\*\*\*\*\*

### 04 / 2011 / 19.05 : Remboursement d'une location

Monsieur DESSE souligne que la salle Avenir et le foyer avait été loué ce week-end pour un mariage. Celui-ci n'ayant pas lieu, il propose de rembourser la totalité de la somme versée pour la location de l'Espace Avenir et du foyer soit un total de 160 euros, car la salle a été relouée. Il sera demandé à la personne un relevé d'identité bancaire pour le remboursement.

\*\*\*\*\*

### 04 / 2011 / 19.06 Loi de réforme des collectivités territoriales – transfert des pouvoirs de police

Monsieur DESSE donne lecture de la lettre de Monsieur le Président d'Artois Comm qui propose un transfert de compétences du Maire au Président d'Artois-Comm liées à la réglementation en matière d'assainissement, à l'élimination des déchets ménagers, à la réalisation d'aires d'accueil

ou de terrains de passage des gens du voyage. Monsieur DESSE indique qu'il va répondre favorablement à ce transfert.

\*\*\*\*\*

#### 04 / 2011 / 19.07 Projet « Sourires d'Autistes »

Monsieur DELAYEN pose la question du devenir du projet « Sourires d'Autistes »

Monsieur DESSE explique que le dossier de création a été déposé fin mars 2010 auprès des instances de tutelles ; il représente avec ses 200 pages le fruit de la réflexion et de l'expérience commune de parents et professionnels qui ont ainsi travaillé à la construction écrite du projet.

Il a obtenu un avis favorable lors du passage au Comité Régional d'Observation Sociale et Médico-Sociale (CROSMS) le 8 octobre 2010, un avis technique qui ouvre la voie, mais ne donne pas pour autant le « feu vert », l'autorisation qui était attendue de la part du Conseil Général. Récemment, le Conseil Général a pris la décision de ne pas financer le projet en l'état, sans pour autant remettre en question le bien fondé et la cohérence de celui-ci ; c'est le contexte économique et budgétaire qui motive cette décision.

Lors de son assemblée générale du 6 mai 2011, Sourires d'Autistes a voté à l'unanimité une motion à caractère public adressée à Monsieur le Président du Conseil Général, M. Dupillet, par laquelle l'association réaffirme sa détermination à « mener ce projet si important, si nécessaire » et porté collectivement par le territoire, vers son aboutissement.

Une rencontre fin mai avec le Direction des personnes handicapées à laquelle assistait Monsieur DESSE, ouvre des perspectives encourageantes : il est proposé à l'association de participer aux travaux de réflexion que mènent les services du Département dans le cadre de ses orientations en faveur des personnes handicapées. Une invitation à travailler ensemble, une co-construction qui doit permettre au Projet de création pour la maison pour les Autistes à Vieille-Chapelle d'évoluer vers son accomplissement.

Mais, en attendant, Monsieur le Maire maintient bien sûr l'inscription du projet dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme et il a étudié une solution de sauvegarde et de restauration de la ferme de Monsieur Georges Sénéchal. A cet effet, un contrat d'expertise a été passé avec les ingénieurs des Bâtiments de France pour évaluer le coût financier des travaux dont une part importante sera prise en charge par la Fondation du Patrimoine et le Conseil Général (FARDA).

En conclusion, depuis 2008, le projet a fédéré les forces vives du territoire, il est maintenant reconnu pour avoir fait l'unanimité de la population et surtout des élus qui ne peuvent rester insensibles à un tel projet de solidarité et de cohésion sociale.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 22 h 30